



Abonnement internet en collocation

Par **DrMouse**, le **02/05/2011** à **22:12**

Bonsoir,

Je suis nouveau, et donc veuillez m'excuser si je n'expose pas le problème de manière claire.

En fait, j'ai été en collocation avec 6 personnes pour mes études. Dans cette collocation, si nous désirons internet, l'un d'entre nous doit se désigner pour prendre un abonnement internet pour 10 mois. Je tiens bien à signaler que les frais internet n'ont rien à voir avec les charges de la collocation.

Une personne autre que moi se désigne donc pour faire l'abonnement à son nom. Et c'est donc cette personne qui gère le compte pour payer internet (à savoir réclamer l'argent pour internet,...).

Durant l'année ne recevais pas les factures internet et cette personne a trainer pour le signaler/résilier l'abonnement internet.

Suite à ça, nous avons eu des frais de retards pour les factures, plus les factures à payer,... mais ce n'est pas là le problème. Au final, cela nous a couté 40 € par personne que j'ai payé par espèce à la personne qui gère internet directement. Je n'ai donc aucune preuve du paiement!

Et maintenant, cette personne me réclame toujours les 40 € alors que je les lui ai déjà payés! Aurais-je des ennuis avec le fournisseur d'accès internet? Sachant qu'il n'y a absolument rien à mon nom (parlant des factures).

Bien à vous!

Par **mimi493**, le **03/05/2011** à **00:40**

Seul l'abonné doit l'abonnement à son opérateur, le reste est un arrangement interne qui ne le concerne pas.